



MAIA



MAIA

LA GESTION DE CAS

ACCOMPAGNER DE MANIÈRE SOUTENUE
LES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS
EN LOURDE PERTE D'AUTONOMIE
ET LEURS AIDANTS

AUTONOMIE

À QUI S'ADRESSE LA GESTION DE CAS ?

Aux personnes qui :

- ont des pertes de mémoire,
- vivent à domicile,
- ont besoin, dans leur parcours de vie, d'un accompagnement régulier, soutenu et au long cours.

POUR QUOI FAIRE ?

- Prendre en compte les besoins de la personne accompagnée et de son entourage.
- Trouver des solutions adaptées aux besoins.
- Faciliter l'accès aux droits.

PAR QUI EST-ELLE RÉALISÉE ?

Par un gestionnaire de cas qui est l'interlocuteur de :

- la personne,
- l'entourage,
- le médecin traitant,
- les professionnels qui interviennent à domicile.

QUE FAIT LE GESTIONNAIRE DE CAS ?

- Il évalue la situation de la personne à domicile.
- Il propose des aides et oriente vers les services adéquats.
- Il coordonne les interventions des proches et/ou professionnels,
- Il prend en compte l'évolution des besoins de la personne.

Il intervient à domicile ou lors des hospitalisations et fait le lien avec les EHPAD si la personne a besoin d'être accueillie en établissement.

Il est soumis au secret professionnel et son intervention est gratuite.



MAIA

54 Nord

Maison du Département
16, av. de Lattre de Tassigny
54400 LONGWY
03 54 50 71 84
MAIANord@departement54.fr



MAIA

54 Centre

Maison du Département
9200 route de Blénod
54700 MAIDIÈRES
03 54 50 76 13
MAIACentre@departement54.fr



MAIA

54 Sud

Service Territorial PAPH
13-15 boulevard Joffre
54000 NANCY
03 83 30 12 26
MAIASud@departement54.fr